

Groupe Open

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES

Membre de Nexia International
31, rue Henri Rochefort
75017 Paris
S.A.S. au capital de € 702.200

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Groupe Open

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

A l'Assemblée Générale de la société Groupe Open,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec les sociétés Cut Cut Prod et Beler Soft, filiales détenues par votre société

Nature et objet

Avenants n° 8 et 9 à la convention de gestion de trésorerie entre votre société et ses filiales Open, Teamlog Lux, Groupe Open Nederland Holding BV, Groupe Open Nederland BV, Groupe Open PSF Luxembourg, SmartFi Services, MCO Finance, Lateos, La Netscouade, Cut Cut Prod, Beler Soft.

Modalités

Votre société a conclu les avenants n° 8 et 9 à la convention de gestion de trésorerie mise en place le 1^{er} janvier 2009. Cet avenant n'a pas modifié les modalités financières de la convention. Le taux d'intérêt appliqué est égal à 2 % l'an.

Ces avenants ont été autorisés par la séance du conseil d'administration du 11 décembre 2017.

La date d'entrée en vigueur de cette convention est le 1^{er} janvier 2017, pour une durée indéterminée.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil d'administration a motivé ces avenants à la convention de la façon suivante : adhésion à la convention de trésorerie des sociétés Cut Cut Prod et Beler Soft.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec les sociétés Open, Teamlog Lux, Groupe Open PSF Luxembourg S.A., Groupe Open Nederland Holding BV, Groupe Open Nederland BV, SmartFi Services, MCO Finances, Lateos, La Netscouade, Cut Cut Prod, Beler Soft SRL, filiales du groupe ayant des dirigeants communs

Nature

Convention de gestion de trésorerie.

Modalités

Cette convention a pris effet le 1^{er} janvier 2009, sept avenants à cette convention ayant été conclus antérieurement à l'exercice 2017 afin de constater l'adhésion de plusieurs filiales à cette convention ainsi que la modification du taux de rémunération. Cette convention poursuit ses effets au cours de l'exercice 2017 et les critères pour lesquels une autorisation du conseil d'administration a été donnée n'ont pas été modifiés.

Paris et Paris-La Défense, le 20 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES

Aca Nexia



Sandrine Gimat

ERNST & YOUNG et Autres



Jean-Christophe Pernet